

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs



Mairie de Civaux
2 Place de Gomelange
86320 Civaux

CIVAUX

EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !



Avec Citykomi®,
l'application
des collectivités
zéro pub
**zéro donnée
personnelle.**

1

► TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
CITYKOMI®
C'est gratuit !



2

► FLASHEZ
CE QR CODE
pour vous
abonner



3

► RECEVEZ
VOS ALERTES
EN DIRECT
sur votre
smartphone



Mairie
2 place de Gomelange
86320 Civaux
Tél. : 05 49 48 45 08

 citykomi

LE MOT DU MAIRE



Civaudiennes, Civaudiens,

Ce document a pour vocation de vous présenter de manière simple et compréhensible les mesures de prévention mises en œuvre sur la commune de Civaux en cas de catastrophes majeures sur son territoire

Il s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui liste les risques présents sur toutes les communes du territoire « à dires d'experts » pour lesquels les actions de préventions sont précisées dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il ressort de ces différents documents que notre commune est concernée par :

- des risques naturels : inondation, phénomènes climatiques, mouvement de terrain, sismicité, rupture de barrage,
- des risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses, nucléaire,
- des risques sociétaux : pandémie, épidémie (risques sanitaires), attentat.

Si Civaux présente peu de dangers permanents, il s'avère que le risque zéro lié à un événement exceptionnel naturel ou non n'existe pas. C'est pourquoi la prévention de ces risques reste important.

Ce document est donc destiné à vous informer sur les risques et dangers potentiels présents sur le territoire et sur la conduite à tenir en cas d'accident, car « tous les citoyens ont un droit naturel à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent » (art. L125-2 du code de l'environnement).

Marie-Renée DESROSES
Maire de CIVAUXT



Inscrivez-vous au système d'alerte de la commune

La Mairie de Civaux a mis en place un système d'alerte afin de proposer à ses concitoyens d'être informés en temps réel, par appel téléphonique (alerte vocale) et sms, des risques et aléas qui peuvent survenir au sein de la commune.

CE SERVICE EST UTILE ET TOTALEMENT GRATUIT

Il vous informe en temps réel sur :

- Les risques nucléaires
- Les inondations,
- Les conditions météorologiques difficiles

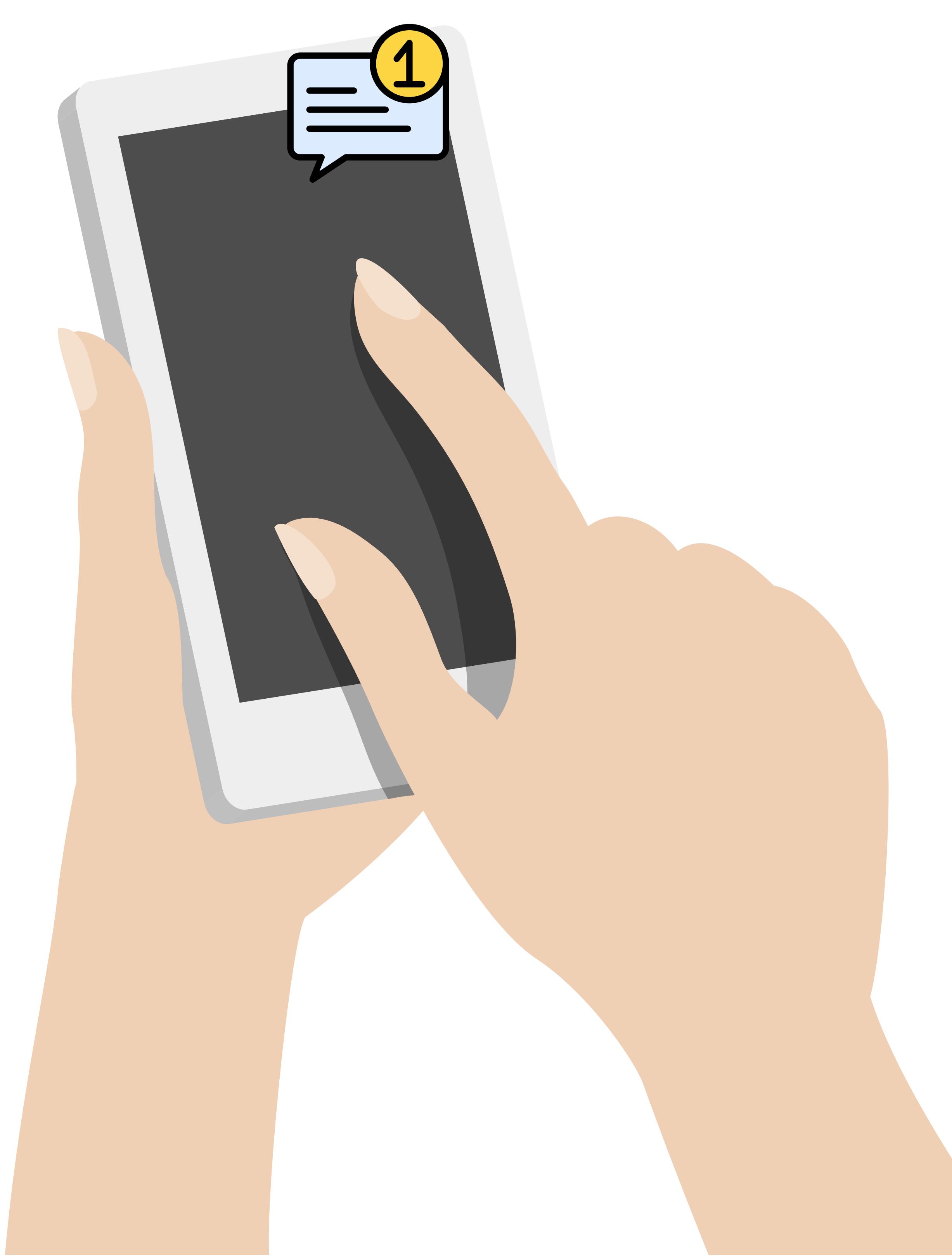
COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous recevez les informations par appel téléphonique, et/ou sms sur votre téléphone fixe et/ou portable.

CE SERVICE EST FACILE À ACTIVER

Remplissez le formulaire au dos et déposez-le en mairie ou par mail à contact@civaux.fr

Conformément à la loi Informatique et liberté et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), la mairie de Civaux sera seule utilisatrice de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à la Mairie ou par mail : contact@civaux.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS PCS

Code Quartier :

Réservé à la Mairie

1. FAMILLE (nom)

2. Adresse :

3. Tél : Fixe

4. Composition de la famille

Nom/prénom	Lien de parenté	Date de naissance	Profession ou établissement scolaire et lieu	Numéro de portable

5. Y-a-t-il des personnes invalides, handicapées, ou âgées à mobilité réduite oui - non

Si oui : Nom/Prénom : handicap :

6. Possédez-vous un moyen de transports : oui - non

Si oui, lequel :

7. Possédez-vous des animaux en nombres (élevages, troupeaux,) : oui
- non

Si oui, lesquels et combiens :

8. Possédez-vous un ou plusieurs matériels figurant dans la liste ci-dessous :

Tracteur Remorque Appareil de levage
Minibus Groupe électrogène Autres

9. Concernant votre habitation, y a-t-il des étages : oui - non
Si oui : combien

10. L'accès à votre domicile se fait-il facilement : oui - non

11. Autres renseignements que vous jugeriez nécessaire à une éventuelle opération de secours :
.....

REJOIGNEZ LA RÉSERVE CITOYENNE



PREVENIR - AGIR - SOUTENIR

**COMPOSÉE DE CITOYENS BÉNÉVOLES SOUS L'AUTORITÉ DU MAIRE, LA
MISSION DE LA RÉSERVE CITOYENNE EST D'APPORTER UN SOUTIEN EN
MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES, D'ASSISTANCE À LA
POPULATION, ET D'APPUI LOGISTIQUE EN CAS DE CRISE OU DE SINISTRE.**

Pour vous inscrire, rdv en mairie

REJOIGNEZ LA RÉSERVE CITOYENNE



Une Réserve citoyenne, pourquoi ?

En situation de risque majeur, les réservistes pourront être appelés pour soutenir et porter assistance aux populations ainsi que pour accompagner dans leurs missions, les services mobilisés : participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation préventive de zones impactées, aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable en cas d'inondation, assistance à la prise en charge des populations sur l'urgence,...

Une fois l'événement passé, ils pourront contribuer aux rétablissements des activités aux côtés des autres acteurs de terrain : aide au nettoyage et à la remise en état des habitations, soutien moral aux populations sinistrées et aide administrative,...

Qui peut candidater ?

Il n'y a pas de profil type du réserviste. Tous les profils ont leur place dans la réserve communale de la commune de Civaux.

Civausien, Civausienne, âgé(e) de 18 ans au moins, étudiant, demandeur d'emploi, actif ou retraité, jeune ou senior... Pour être réserviste, il faut être motivé et volontaire, avoir envie d'être utile aux autres en donnant un peu de son temps et de soi à sa commune et à ses habitants.

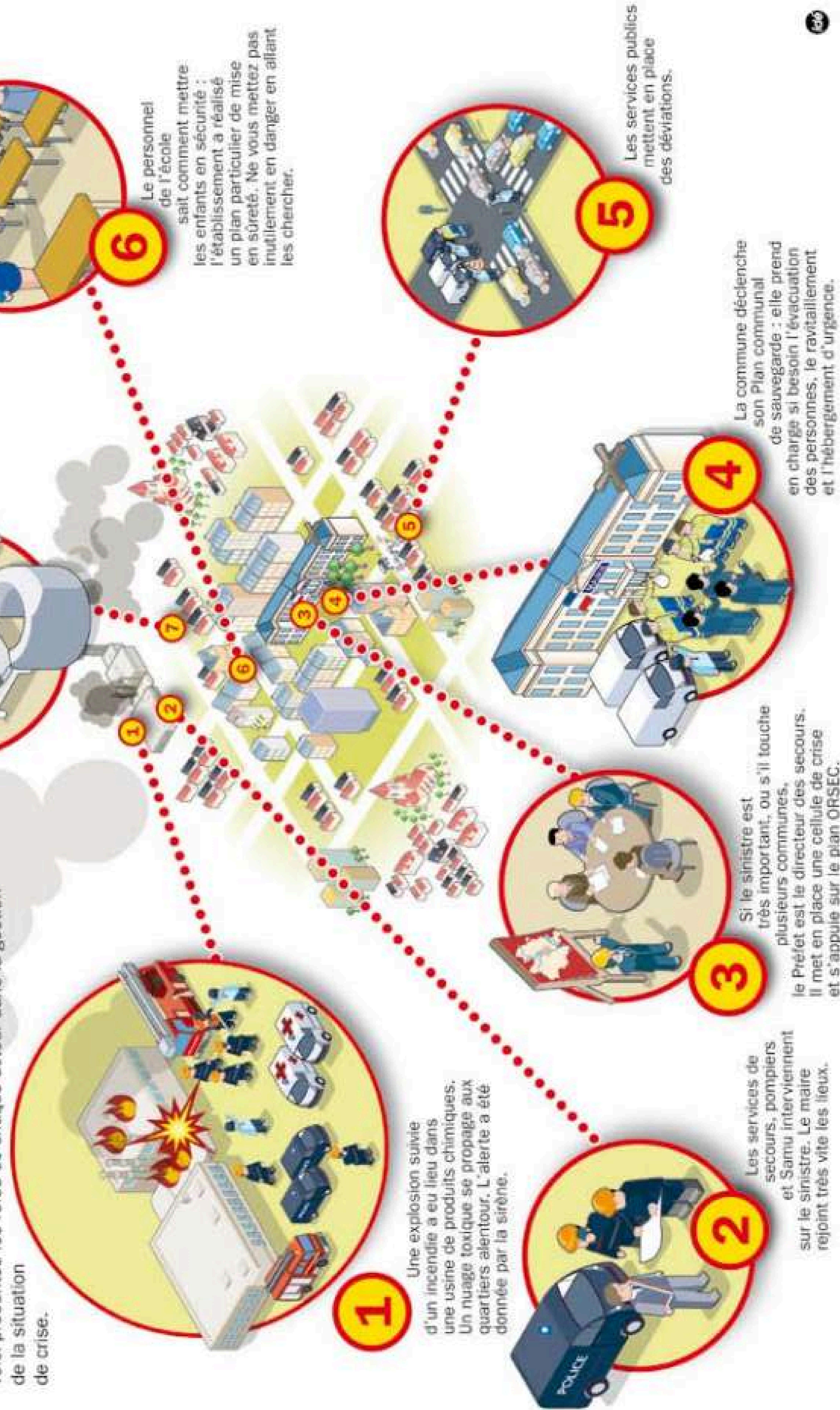
Comment puis-je devenir réserviste ?

La sélection des réservistes de la commune de Civaux s'effectue sur dossier. Les candidats retenus seront ensuite invités à signer un acte d'engagement avec la commune et à se former avant toute intervention sur le terrain.

Qui fait quoi en cas de risque majeur ?

Inondation, explosion, incendie, découverte d'une bombe de la Seconde Guerre mondiale, etc. Le risque zéro n'existe pas, chacun doit apprendre à se comporter de la bonne manière en cas de situation d'urgence. Suite à un incendie dans une entreprise, voici présentés les rôles de chaque acteur dans la gestion de la situation de crise.

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas, écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.





LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Face à l'ensemble de ces risques, la Municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations. Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune.

LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE

La cellule municipale de crise regroupe et coordonne sous l'autorité du Maire, les différents services concernés par les risques majeurs. Ses objectifs répondent au devoir de protection des personnes et des biens. Elle est un poste de commandement à l'échelle communale.

Ses fonctions :

- l'alerte à la population,
- l'information à la population, à la presse ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, aux services sanitaires, aux services sociaux, aux services techniques,
- l'organisation et la coordination de la sauvegarde des biens et des personnes pour leur mise en sécurité,
- l'organisation du passage au plan ORSEC et la mise à disposition à la Préfecture du dispositif,
- l'organisation et la coordination du retour à la normale.



LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

QU'EST-CE QU'UN DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) ?

Le DICRIM est un outil de communication destiné à présenter les risques majeurs présents sur la commune de Civaux et les consignes de sécurité à suivre en cas d'évènements graves. Ce document fournit également des informations sur les actions et mesures engagées par les pouvoirs publics et la Mairie.

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un évènement potentiellement dangereux d'origine naturelle ou technologique pouvant avoir des conséquences susceptibles d'être graves sur les personnes, les biens et l'environnement. Quels risques majeurs à Civaux ?

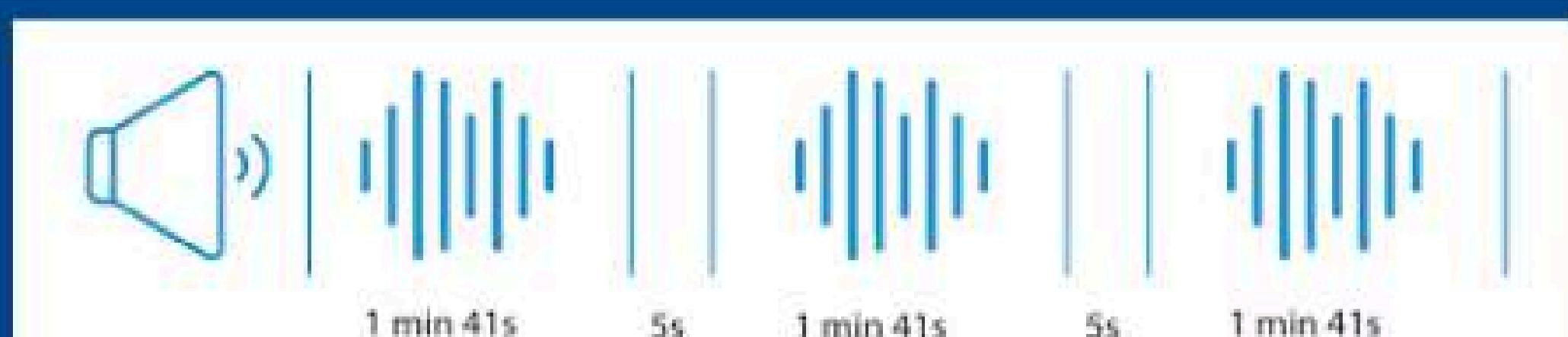
- les risques naturels : inondation, phénomènes climatiques, mouvement de terrain, sismicité, rupture de barrage,
- les risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses, nucléaire,
- les risques sociaux : pandémie, épidémie (risques sanitaires), attentat.



LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

EN CAS D'ACCIDENT, PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES

 **PAR UNE SIRENE**



testée le 1er mercredi du mois vers midi

 **PAR LE TOCSIN** de l'église

 **PAR TELEPHONE** SMS (N° 38975), message vocal (N° 05 49 48 45 08) et Citykomi

 **PAR LA TELEVISION ET LA RADIO** France 3 et France Bleu Poitou FM 87.6

 **PAR VEHICULE D'ALERTE**

DÈS L'ALERTE, METTEZ-VOUS À L'ABRI



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Allumez la télévision, écoutez la radio locale et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



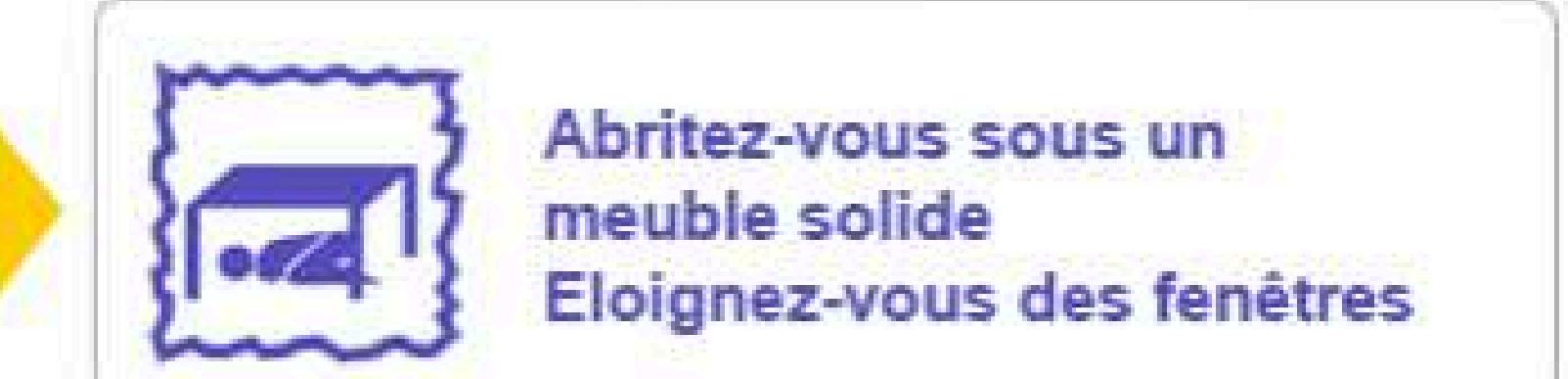
Risque activités industrielles (incendie, explosion, gaz toxique)



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Risque tremblement de terre



Abritez-vous sous un meuble solide Eloignez-vous des fenêtres



Risque nucléaire



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Risque inondation



Montez à pied dans les étages



Risque TMD (Transport de Matière Dangereuse)



Eloignez-vous de la zone dangereuse



Risque glissement de terrain



Eloignez-vous de la zone dangereuse



Risque rupture de barrage



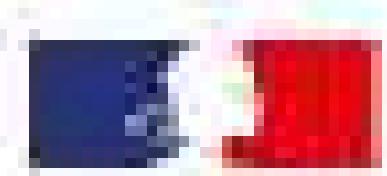
Gagnez immédiatement les hauteurs



Risque feu de forêt



Fermez volets, portes et fenêtres



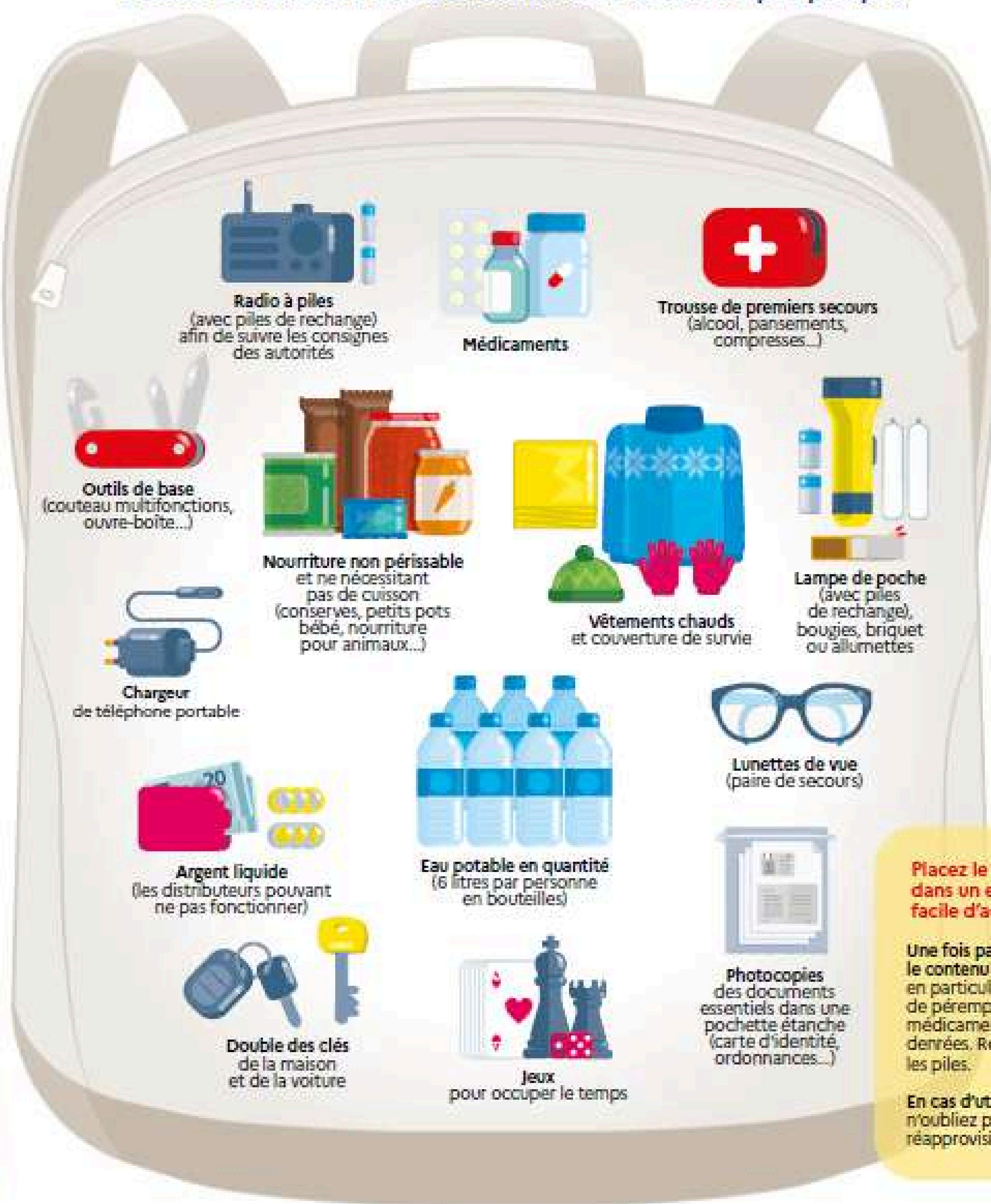
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

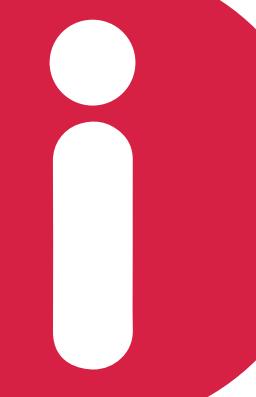


LES RISQUES MAJEURS





INONDATION



L'inondation se manifeste de différentes manières :

- par des crues lentes générant des inondations de plaine (le cours d'eau quitte son lit mineur pour occuper le lit majeur),
- par du ruissellement en secteur urbain, quand l'eau ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols et de la saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales.



Fermer les portes, les aérations



Couper l'électricité et le gaz



Monter à pied dans les étages dans la zone de survie



Ecouter la radio pour connaître les consignes à respecter

Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.e



Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours

RECOMMANDATIONS AUX PARTICULIERS

En cas d'évacuation ordonnée par le Maire ou le Préfet, quittez votre domicile et rejoignez le point de rassemblement qui vous aura été précisé par votre responsable de secteur. Prévoyez d'emporter votre kit d'urgence.

RECOMMANDATIONS AUX INDUSTRIELS

Evaluez la vulnérabilité de votre entreprise face à l'inondation. Intégrez ce diagnostic à votre plan de secours. Au moment de l'alerte aux crues, placez hors d'eau vos outils de production ainsi que vos produits dangereux ou toxiques.

SUIVI DES CRUES

DREAL Nouvelle Aquitaine
www.vigicrues.gouv.fr





PREFECTURE DE LA VIENNE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT DE LA VIENNE
Service Prévention des Risques Crises & Environnement

**PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INONDATION
DE LA VALLEE DE LA VIENNE**

Section Availles Limouzine - Valdienne

Commune de Civaux

Carte du zonage réglementaire


3130298

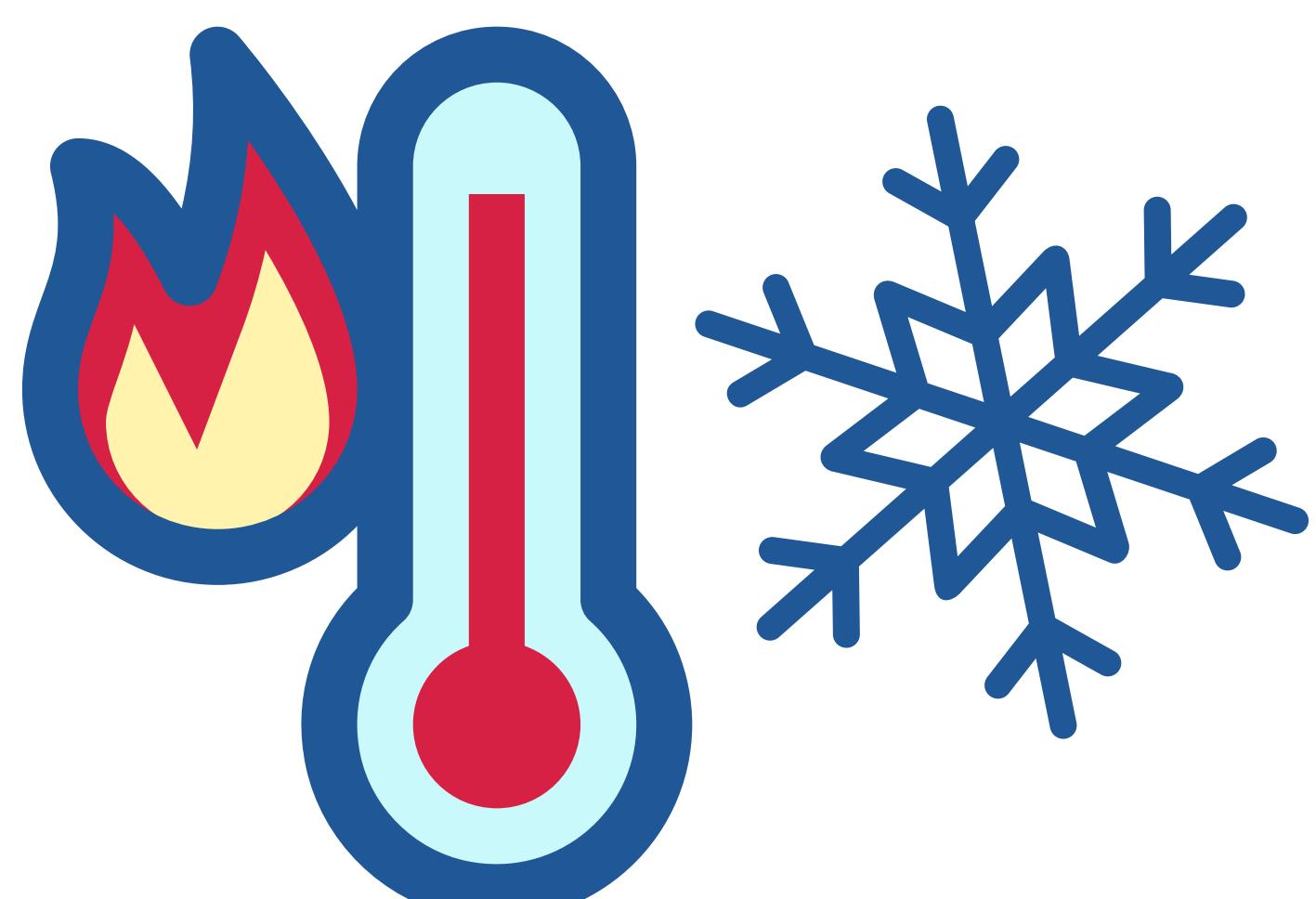
Echelle : 1 / 5 000



PLAN N°: Z2

Indice	Date	Modifications	Par : GRS	Ingénieur d'affaire : DLU





RISQUES CLIMATIQUES



Les risques climatiques dûs à une perturbation atmosphérique peuvent se décliner de plusieurs manières : une tempête et ses vents violents, un orage violent et de fortes précipitations, un refroidissement intense des températures combiné à de fortes chutes de neige et/ou à une constitution de verglas ou encore la forte chaleur (canicule) sur une période de longue durée.

PENDANT LE PHÉNOMÈNE CLIMATIQUE



Se confiner, fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux



Rester à l'écoute des recommandations des services de secours



Écouter la radio pour connaître les consignes

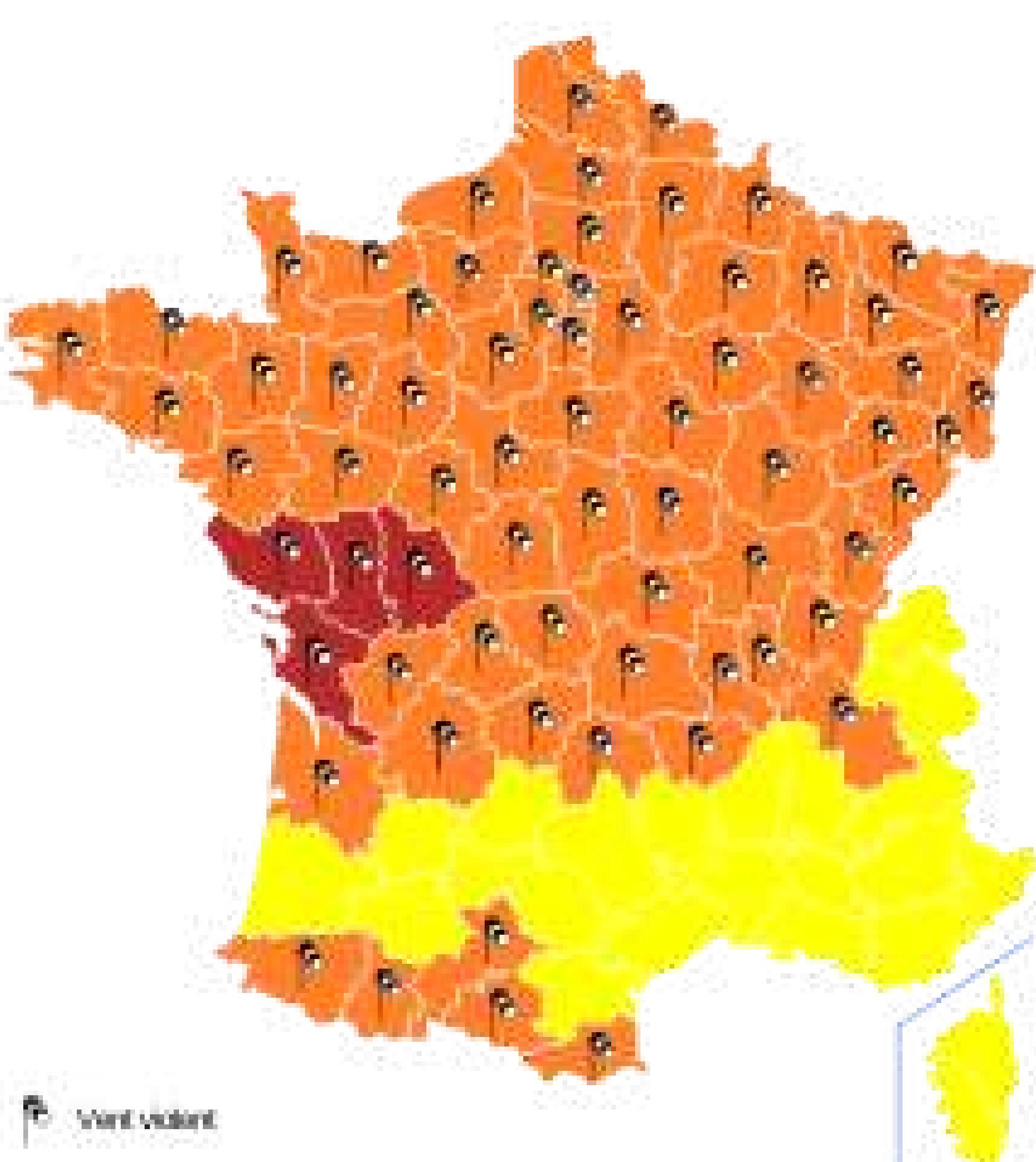


Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours



Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

La vigilance météo mise en place par Météo France permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux.



Exemple de carte de vigilance Météo France

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Vent violent



Orages



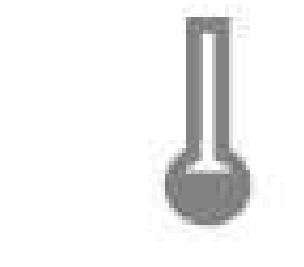
Vagues-submersion



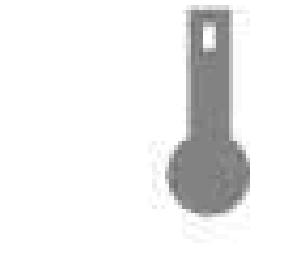
Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas

Vigilance orange

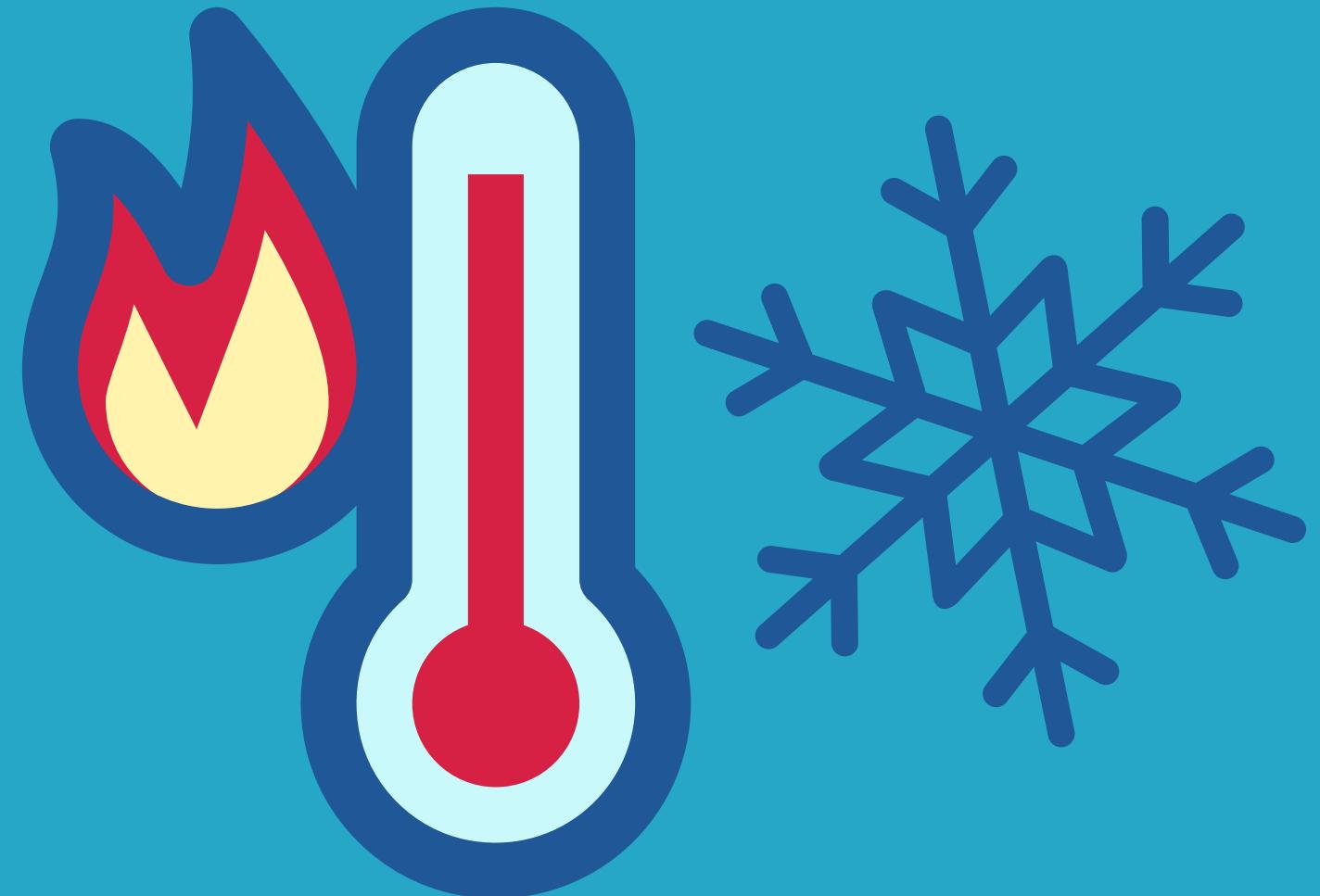
Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



QUE FAIRE FACE À CE RISQUE ?

Neige ou verglas

- Protéger les installations du gel
- Limiter les déplacements et signaler tout trajet à un proche
- Dégager les trottoirs devant le domicile

Grand froid

- Eviter l'exposition prolongée au froid et au vent
- Eviter les efforts brusques
- Ne pas surchauffer le logement
- En présence d'un sans-abri, composer le 115

Tempête ou orage

- Ranger les objets exposés au vent
- Fermer les portes et volets
- Prévoir des couvertures, vêtements chauds, des moyens d'éclairage et des provisions
- Sur la route, s'arrêter en sécurité et ne pas quitter son véhicule
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Ne pas intervenir sur les toitures

Canicule

- Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes (11-17h)



MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou sous-sol en relation avec la nature et la disposition des formations géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'homme.



Fuyez latéralement



Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

PRÉVENTION

Il n'y a pas de préalerte possible.

Pour autant, les secteurs soumis au risque mouvement de terrain sont répertoriés sur des documents de références tels que le le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H).

C'est pourquoi il est important que la préoccupation nature et qualité du sous-sol soit intégrée dans les premières phases de la conception d'un projet de construction. Une étude de sol spécifique peut être nécessaire pour confirmer l'absence du risque ou son potentiel à risques.

RECOMMANDATIONS AUX PARTICULIERS


En cas d'évacuation ordonnée par le Maire ou le Préfet, quittez votre domicile et rejoignez le point de rassemblement qui vous aura été précisé par votre responsable de secteur.

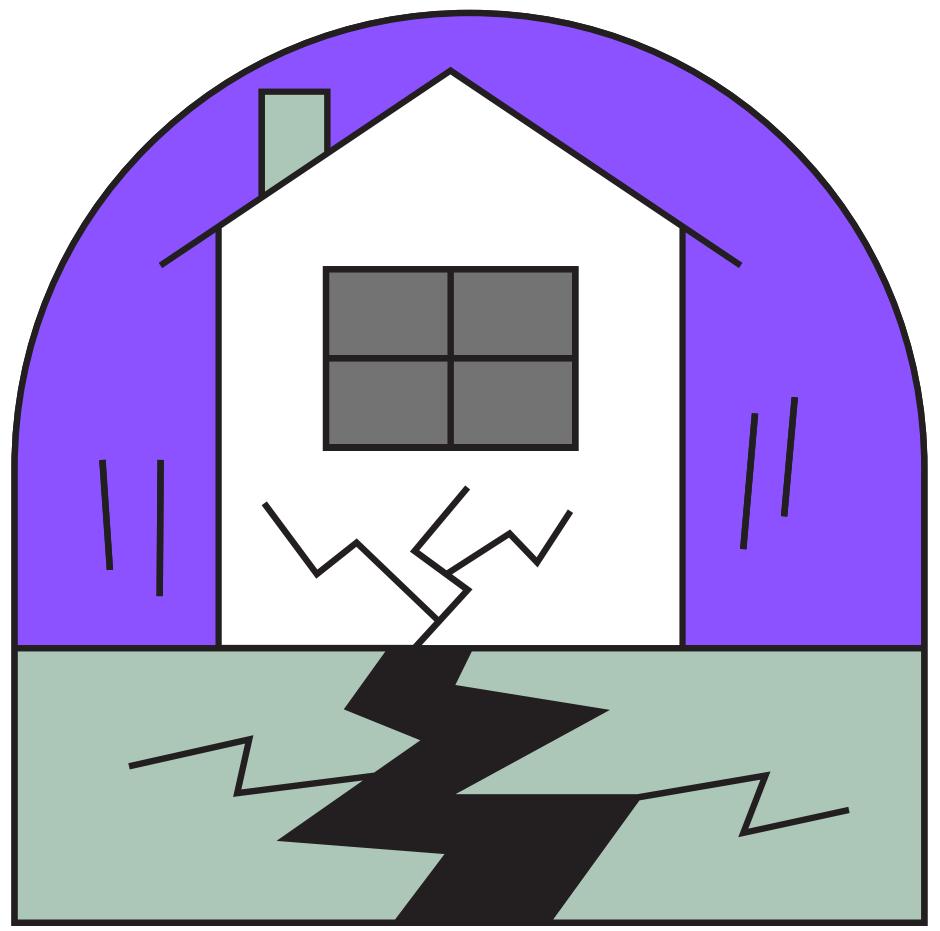
Prévoyez d'emporter votre kit d'urgence.

Le Bureau Central Sismologique Français : www.franceseisme.fr

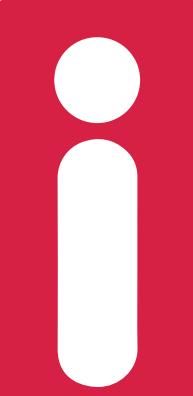
Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

Commune de Civaux





RISQUE SISMIQUE



Le séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

PENDANT LA PREMIÈRE SECOUSSÉ



S'abriter sous un meuble solide



S'éloigner des bâtiments

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉ



Couper l'électricité et le gaz



Écouter la radio pour connaître les consignes à respecter



Évacuer le bâtiment



Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

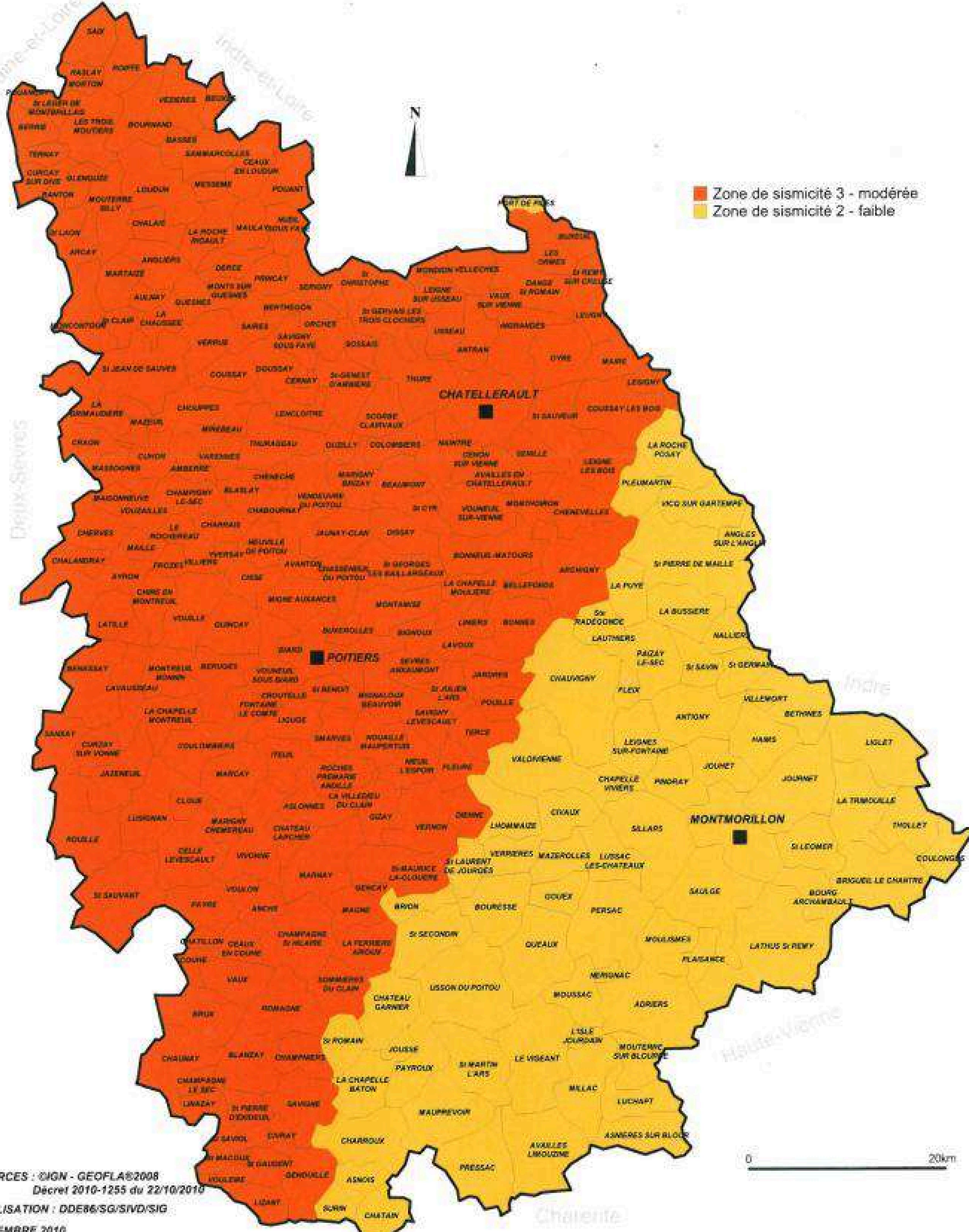


Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours

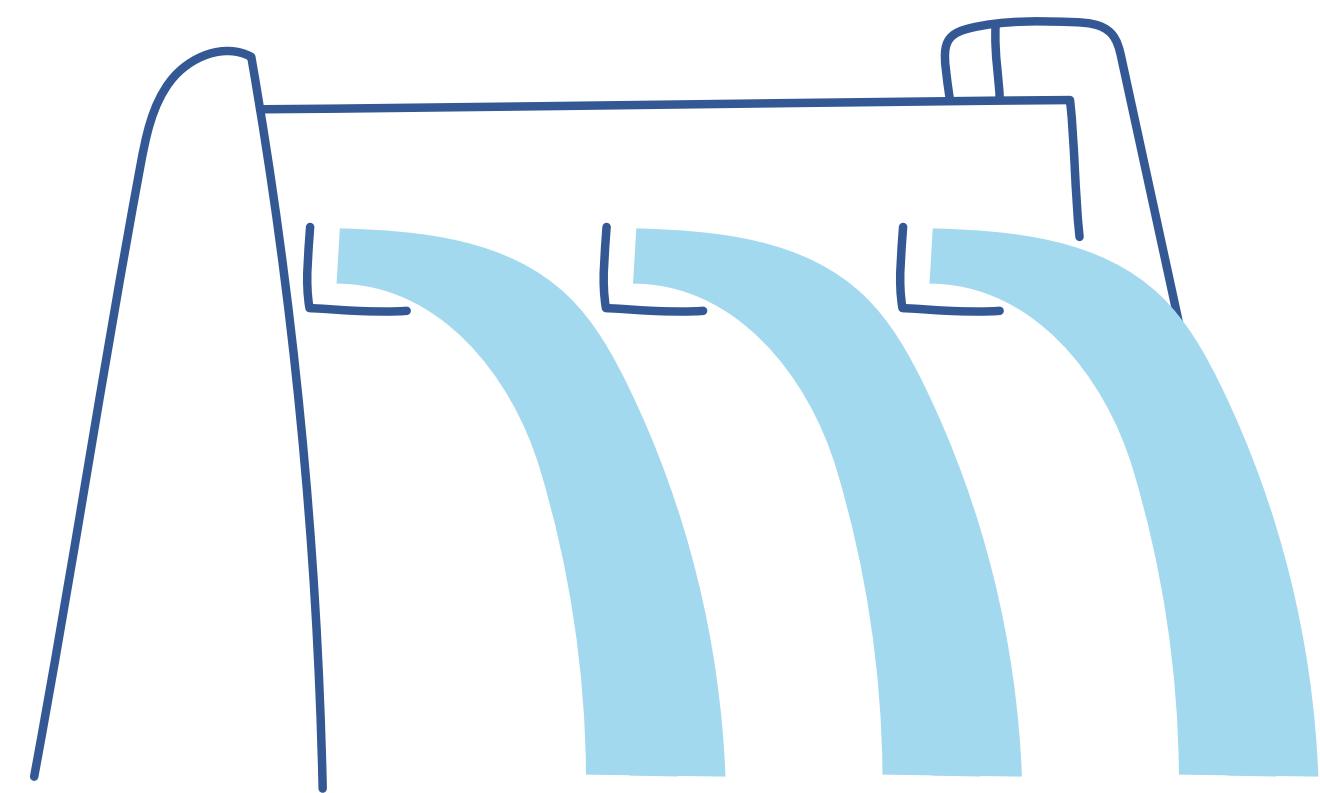


Zones de sismicité dans la Vienne

Applicables au 01/05/2011



Délimitation des zones de sismicité conformément au décret 2010-1255 du 22 octobre 2010



RUPTURE DE BARRAGE



Le séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.



Fermer les portes, les aérations



Couper l'électricité et le gaz



Monter à pied dans les étages dans la zone de survie



Ecouter la radio pour connaître les consignes à respecter



Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.e



Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours

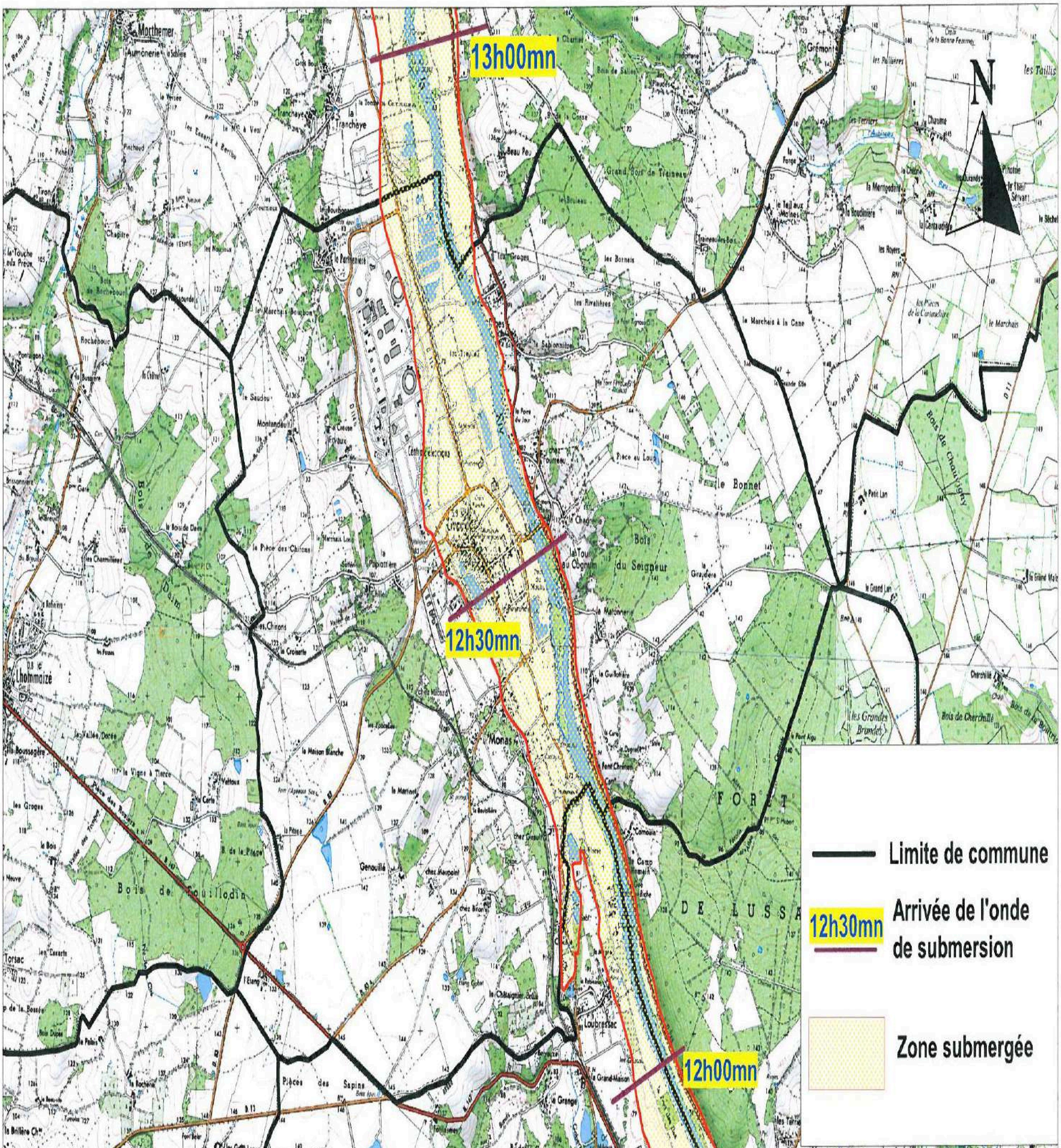
POUR LA COMMUNE DE CIVAUX, SEUL DEUX BARRAGES SONT À RETENIR.

- Barrage de Lavaud-Gelade : il se situe dans le département de la Creuse. Ses caractéristiques techniques sont les suivantes : hauteur de digue de 20.5 mètres et sa capacité maximale de retenue d'eau est de 21.4 millions de m³
- Barrage de Vassivière : il se situe dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne sur la Maulde. Ses caractéristiques techniques sont les suivantes : hauteur de digue de 32.90 mètres et sa capacité maximale de retenue d'eau est de 106 millions de m³.



Onde de submersion du barrage de Vassivière

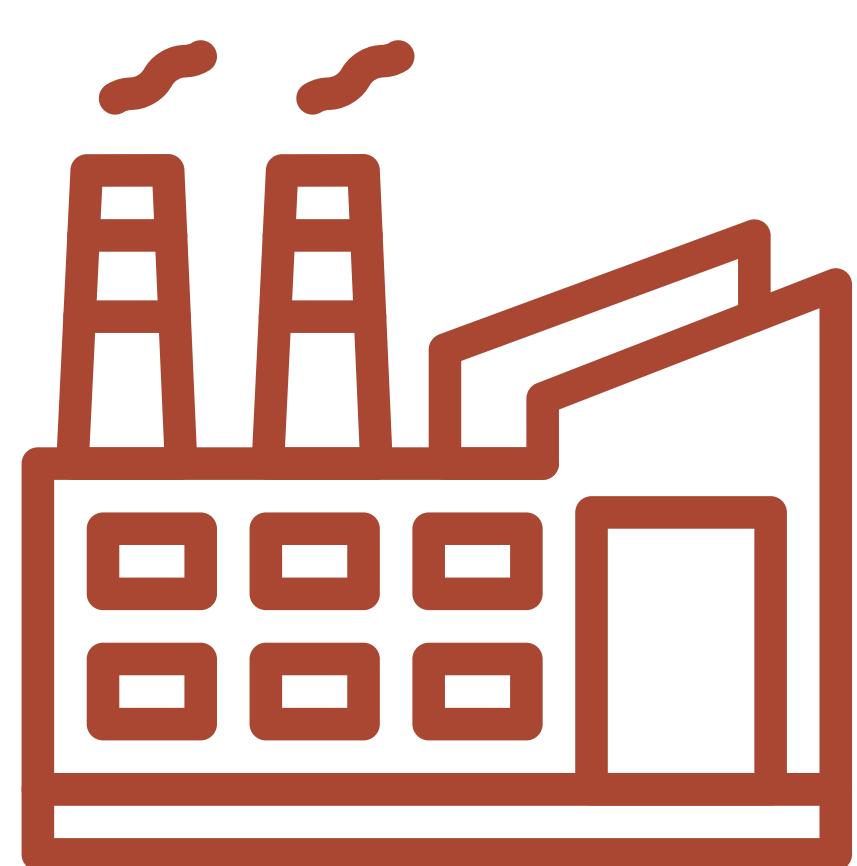
Commune de Civaux



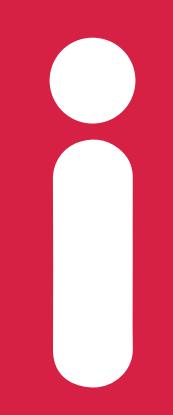
Sources : IGN Scan25

EDE

Réalisée par DDE86 - PRCE/RC
Décembre 2009



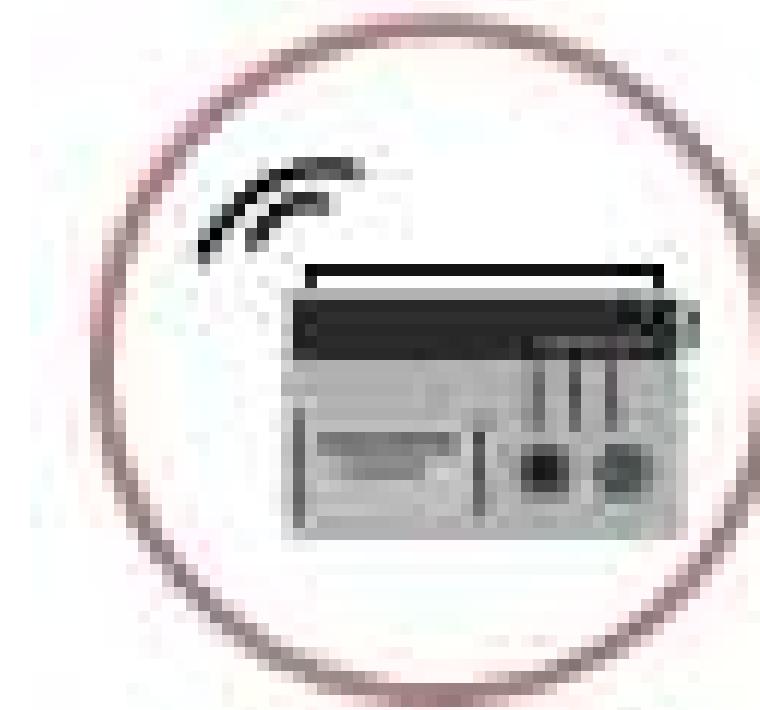
RISQUE INDUSTRIEL



Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Il concerne les sites de production, de transformation, de stockage ou de distribution de matières chimiques, pétrolières, etc.



Se confiner, fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux



Écouter la radio pour connaître les consignes



N'utiliser ni téléphone portable, ni flamme, ni cigarette



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



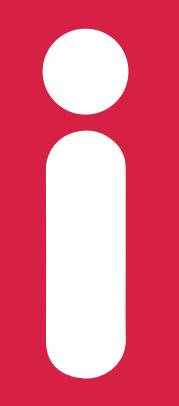
Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours

Afin de limiter la survenue et les conséquences des incidents, la réglementation française impose aux établissements industriels dangereux un certain nombre de mesures de préventions :

- Améliorer les connaissances (étude d'impact et étude de danger),
- Informer le public,
- Maîtriser l'urbanisation et réduire la vulnérabilité (Plan de Prévention des Risques Technologiques – PPRT),
- Surveiller (contrôle de la DREAL),
- Se préparer à la gestion de crise, (Plan d'Opération Interne – POI et Plan Particulier d'Intervention – PPI)



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque est consécutif à un incident ou accident se produisant lors d'un transport de matières dangereuses, par voie routière, ferroviaire, ou par canalisation. Les marchandises dangereuses sont des matières ou des objets présentant des dangers d'explosion, d'incendie, de toxicité, de corrosivité, de rayonnement radioactif, etc.



Se confiner, fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux



Écouter la radio pour connaître les consignes



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours

À la demande du Préfet, le Maire peut mettre en place la cellule de Crise du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). En cas de nécessité, un ordre d'évacuation ou de confinement peut être décidé et les responsables de secteurs désignés par le Conseil Municipal prennent en charge la population du secteur dont ils ont la responsabilité afin de la rassembler et de l'acheminer vers un centre d'hébergement sécurisé.



RISQUE NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire entraînant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.



Se confiner, fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux (ne pas rester dans un véhicule)



Écouter la radio pour connaître les consignes



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours



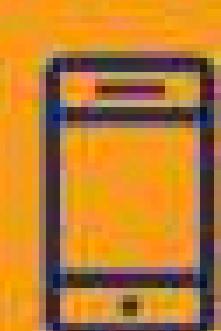
Consommation de comprimé d'iode sur instruction de la Préfecture

EN CAS D'ACCIDENT PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES



PAR UNE SIRÈNE (testée le premier mercredi du mois vers midi, pendant 1min et 41s)

> Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.

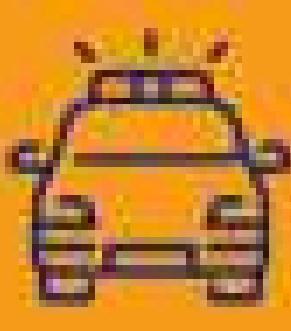


PAR TÉLÉPHONE dans le périmètre de mise à l'abri «réflexe»



PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION (France 3 Poitou-Charentes, France Bleu Poitou FM87.6, France Bleu Limousin FM103.5)

ET LES COMPTES DE LA PRÉFECTURE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

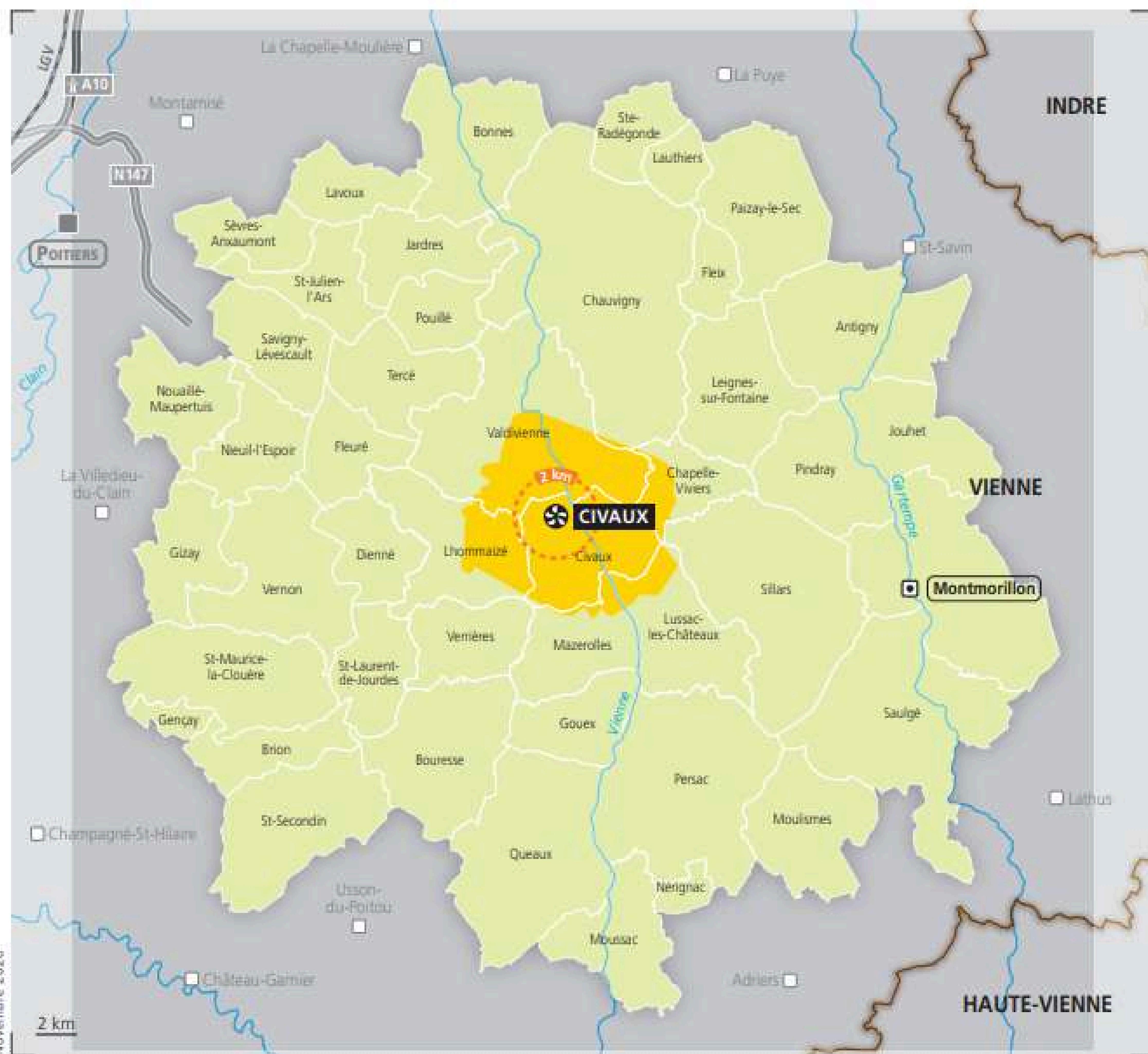


PAR DES VÉHICULES D'ALERTE

FIN DE L'ALERTE, VOUS ÊTES INFORMÉS

> La sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes,
> Le système automatique d'alerte téléphonique, les services de secours, les médias et les réseaux sociaux relaient l'information.

PPI 0 - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CIVAUX



Centrale nucléaire de production d'électricité EDF

Périphérie de mise à l'abri «réflexe» : vous serez alertés par les sirènes et/ou recevez un appel automatique sur le téléphone de votre domicile. Mettez-vous à l'abri dès l'alerte et suivez les consignes.

Périphérie d'évacuation «immédiate», sur ordre du Préfet uniquement.

Périphérie PPI 0 - 20 km

Typologie des villes

PÉFECTURE **Sous-préfecture** **Commune**

Nombre de communes de la Vienne intégrées dans le rayon de

0 - 5 km 7
0 - 20 km 45

Population communale

(au 1^{er} janvier 2014 - Source Insee)

0 - 5 km 2 700 habitants
0 - 20 km 55 702 habitants

**alerte nucléaire
je sais quoi faire !**

Vous habitez dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire

J'ANTICIPE
et je vais retirer mes comprimés d'iode



Gratuit
en pharmacie
avec mon bon de retrait*



www.distribution-iode.com
0 800 96 00 20 Service à appeler gratuit

* Votre bon de retrait vous a été adressé par courrier à votre domicile.



Des bons de retrait sont disponibles en mairie.

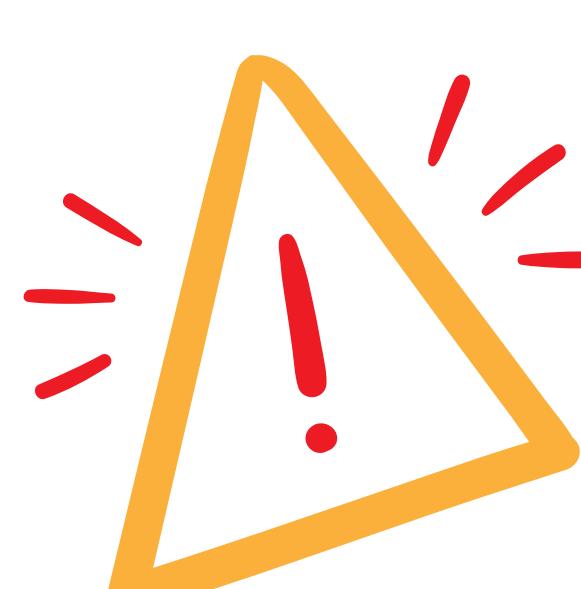
Mairie de Civaux.
2 place de Gomelange 86320 CIVAUX.

Horaires d'ouverture. lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

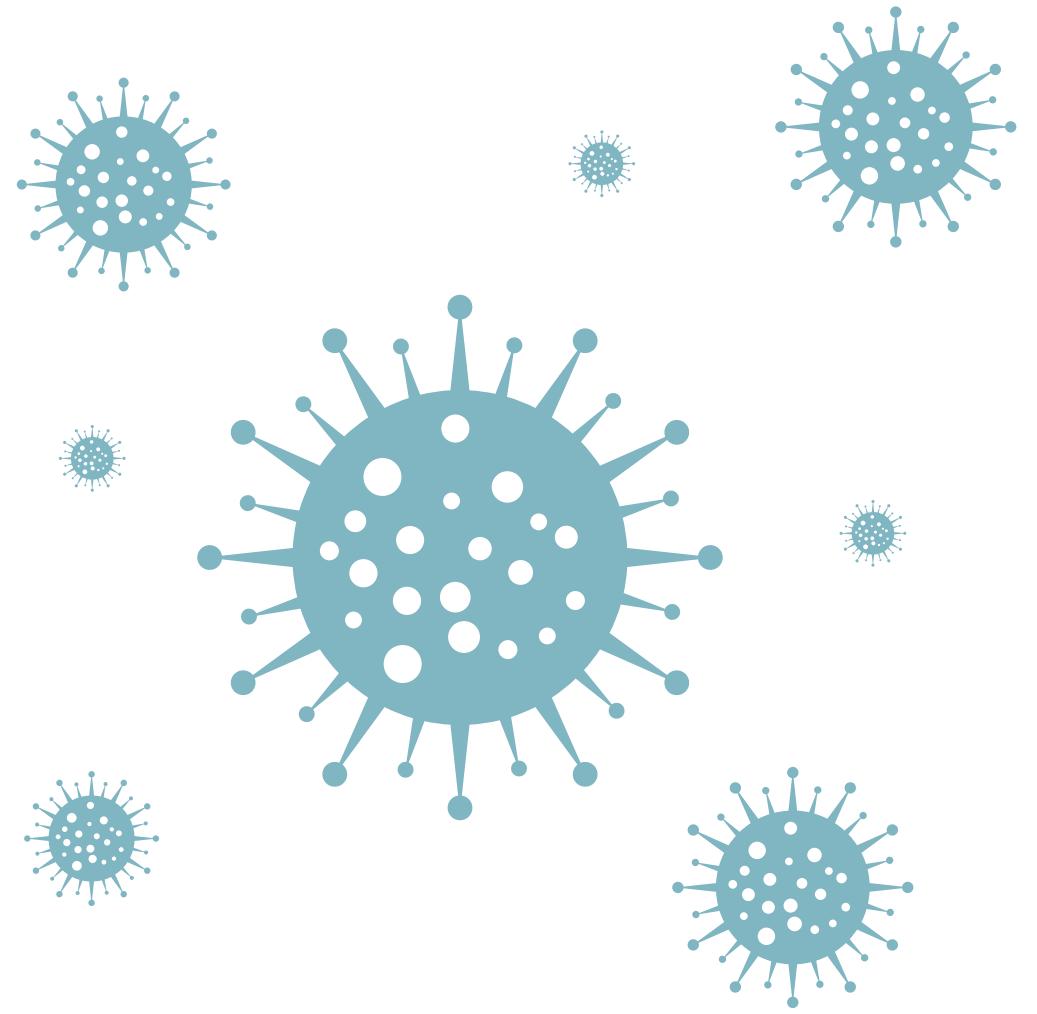
Pour nous contacter. 05 49 48 45 08

POSOLOGIE

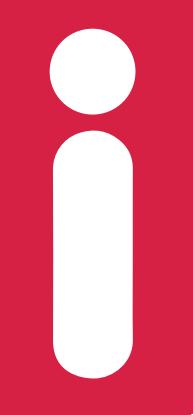
	Personne de plus de 12 ans 2 comprimés de 65 mg
	Enfant de 3 à 12 ans 1 comprimé de 65 mg
	Enfant de 1 mois à 3 ans 1/2 comprimé de 65 mg
	Enfant jusqu'à 1 mois 1/4 de comprimé de 65 mg



Ces comprimés ne doivent pas être avalés sans ordre du préfet



RISQUE SANITAIRE



Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Cela se manifeste par le biais d'un agent infectieux (virus, bactéries, parasites), ou de produits chimiques.



Procéder à la mise en isolement dès le début des symptômes



Porter un masque et renforcer les mesures d'hygiène



Se laver les mains régulièrement



Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter directement dans une poubelle



En cas de nécessité de vaccination : se faire vacciner



Respecter les consignes sanitaires et la réglementation en vigueur



Ne pas pratiquer d'activités collectives

Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver les mains régulièrement



Éternuer ou tousser dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Porter un masque jetable quand on est malade

Comment bien porter le masque ?

i Où le trouver ?

En pharmacie, dans des boutiques de matériel médical ou sur internet.



Se laver les mains avec de l'eau et du savon



Prendre le masque (bord rigide vers le haut s'il y en a un)



Placer le masque sur le visage, puis l'attacher



Mouler le haut du masque sur la racine du nez



Abaïsser le masque sous le menton

Après utilisation, jetez le masque à la poubelle

Comment bien se laver les mains ?



Paume contre paume



Le dos des mains



Entre les doigts



Le dessus des doigts



Les pouces



Le bout des doigts et les ongles



ATTENTAT



Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes de violence commis par un ou des adversaires pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement. Une attaque terroriste peut prendre des formes variées (fusillade de masse, assassinat de personnalité, prise d'otage, destruction d'infrastructures symbolique, cyberattaque). Elle frappe des civils faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

VIGIPIRATE : 3 NIVEAUX D'ALERTE



POSTURE PERMANENTE

Mesures permanentes de sécurité



NIVEAU ÉLEVÉ DE RISQUE TERRORISTE

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent



MENACE IMMINENTE D'UN ACTE TERRORISTE OU À LA SUITE IMMEDIATE D'UN ATTENTAT

Mesures exceptionnelles d'alerte à la population

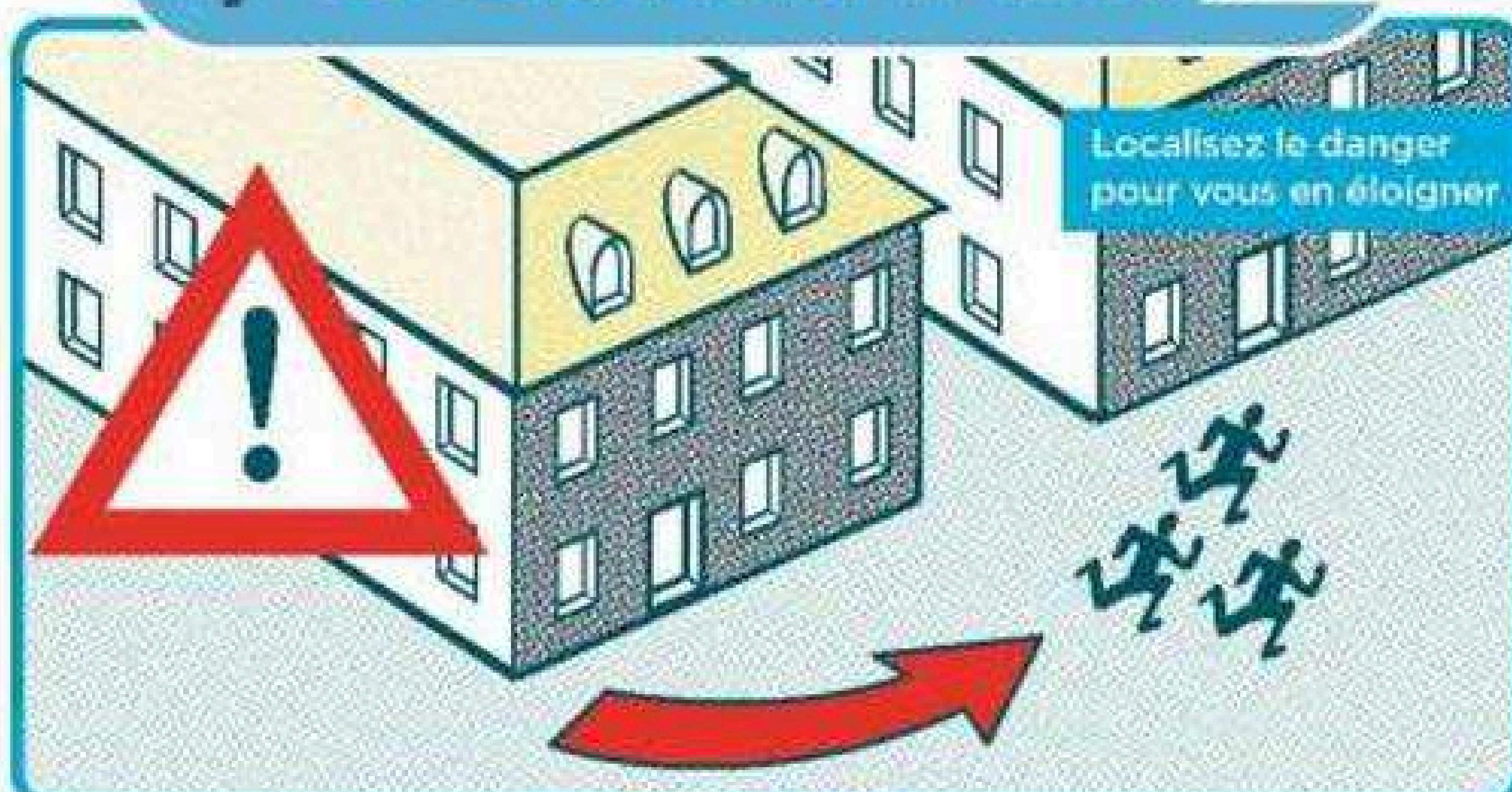
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

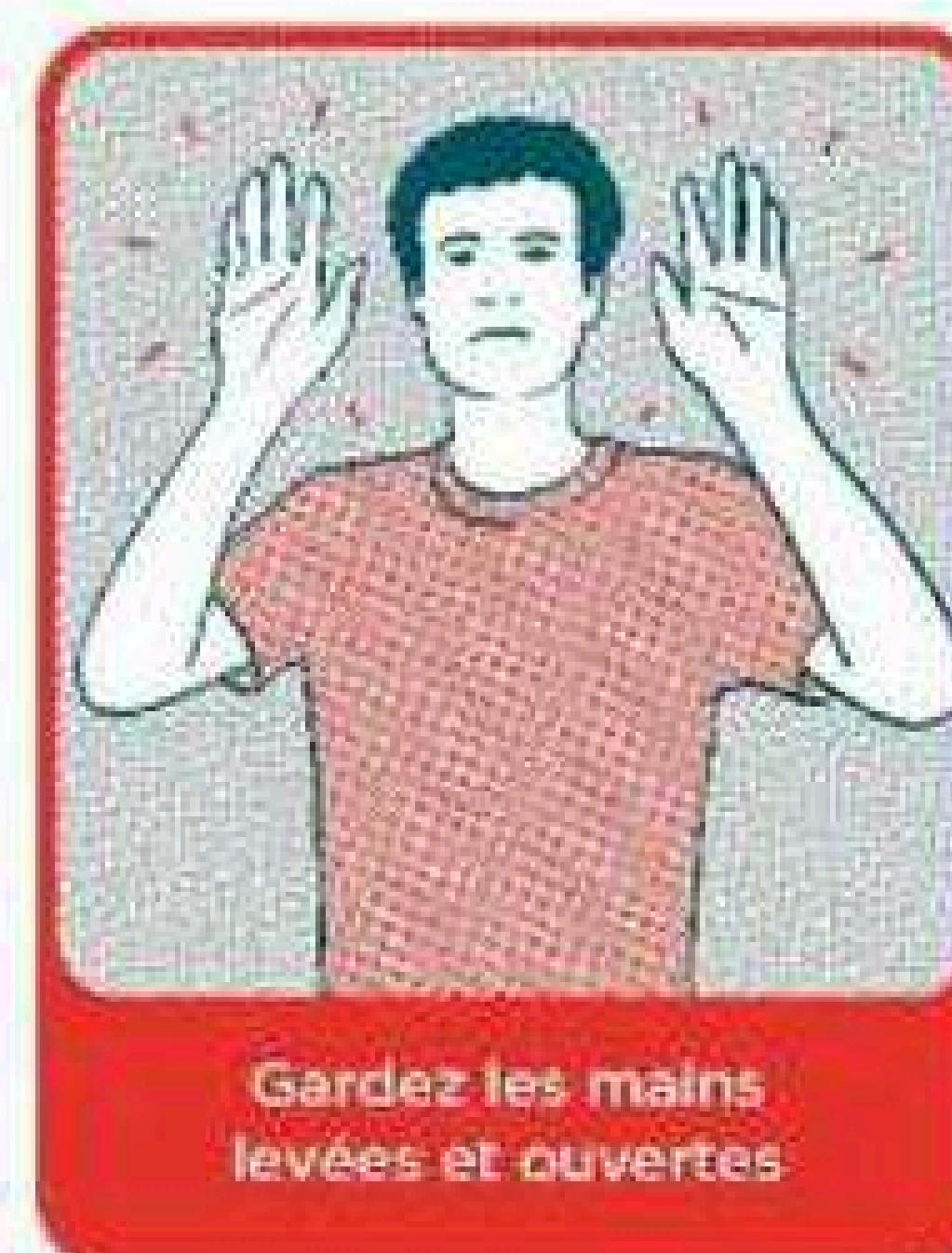
1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

LIENS UTILES

Météo France : www.meteofrance.com

Mairie : www.ville-civaux.fr

Préfecture : www.vienne.gouv.fr

Risques majeurs en France : www.georisques.gouv.fr

NUMÉROS UTILES

 112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	 15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT	 18 SAPEURS- POMPIERS
 17 POLICE SECOURS	 114 PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	 115 URGENCE SOCIALE

Site hospitalier Montmorillon 05.49.83.83.83

Centre hospitalier Poitiers 05.49.44.44.44



Mairie de Civaux
2 Place de Gomelange
86320 Civaux